

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 236-23 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE LA MRC BEAUCE-CENTRE ET FIXANT LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS RELATIVES AUX TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU » a été adopté le 13 décembre 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107^e rue Beauceville.

Donné à Beauceville ce 26^e novembre deux mille vingt-quatre.



Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier

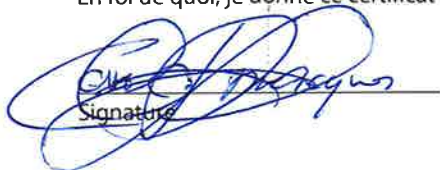
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Carole-Anne Jacques
(Prénom et nom)

Directrice Générale-Greffière Trésorière
(Poste)
de la municipalité ou ville de Saint-Victor, certifie avoir publié

l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le
27 novembre 2024 entre 8h et 16h30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 Nov 2024


Signature